

AUDIT DE PROTECTION SOCIALE

Réunion AGRO PARIS TECH

Plan de la réunion

- Présentation
- Constats
- Objectifs
- Quiz
- Cas pratique
- Atelier
- Conclusion

INTRODUCTION

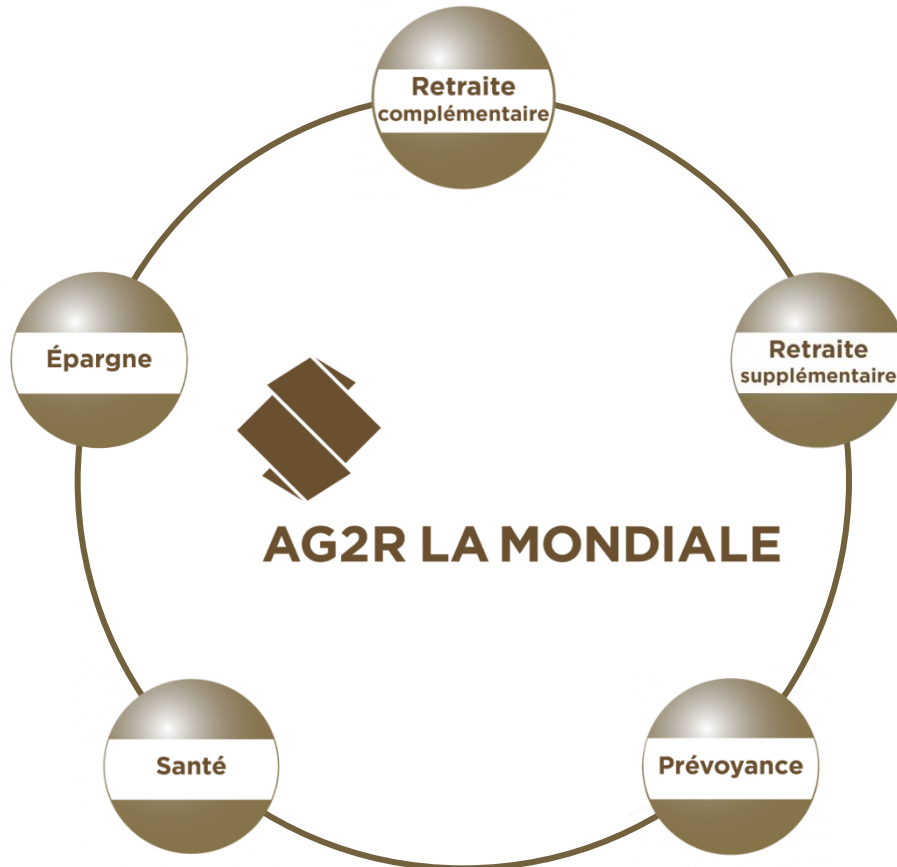
L'UNION FAIT LA FORCE

AG2R LA MONDIALE, RÉUNICA et VIASANTÉ se sont unis le 1^{er} janvier 2015 pour former **le groupe de référence en assurance de personnes en France.**

Le nouvel ensemble, union du **Code de la Sécurité sociale**, du **Code des assurances** et du **Code de la mutualité**, cultive un modèle de **gouvernance paritaire et mutualiste** qui conjugue étroitement rentabilité et solidarité, performance et engagement social, au bénéfice de ses assurés et de ses partenaires.



DES POSITIONS DE 1^{ER} PLAN



en retraite complémentaire



en retraite supplémentaire



en prévoyance collective



en prévoyance
(individuelle et collective)



en santé (individuelle et
collective)



en assurance perte
d'autonomie



en assurance vie épargne
(dont Luxembourg)



2^e assureur de personnes
(hors groupes bancaires)

UN GROUPE PUISSANT PROCHE DE SES CLIENTS

Un ancrage territorial fort

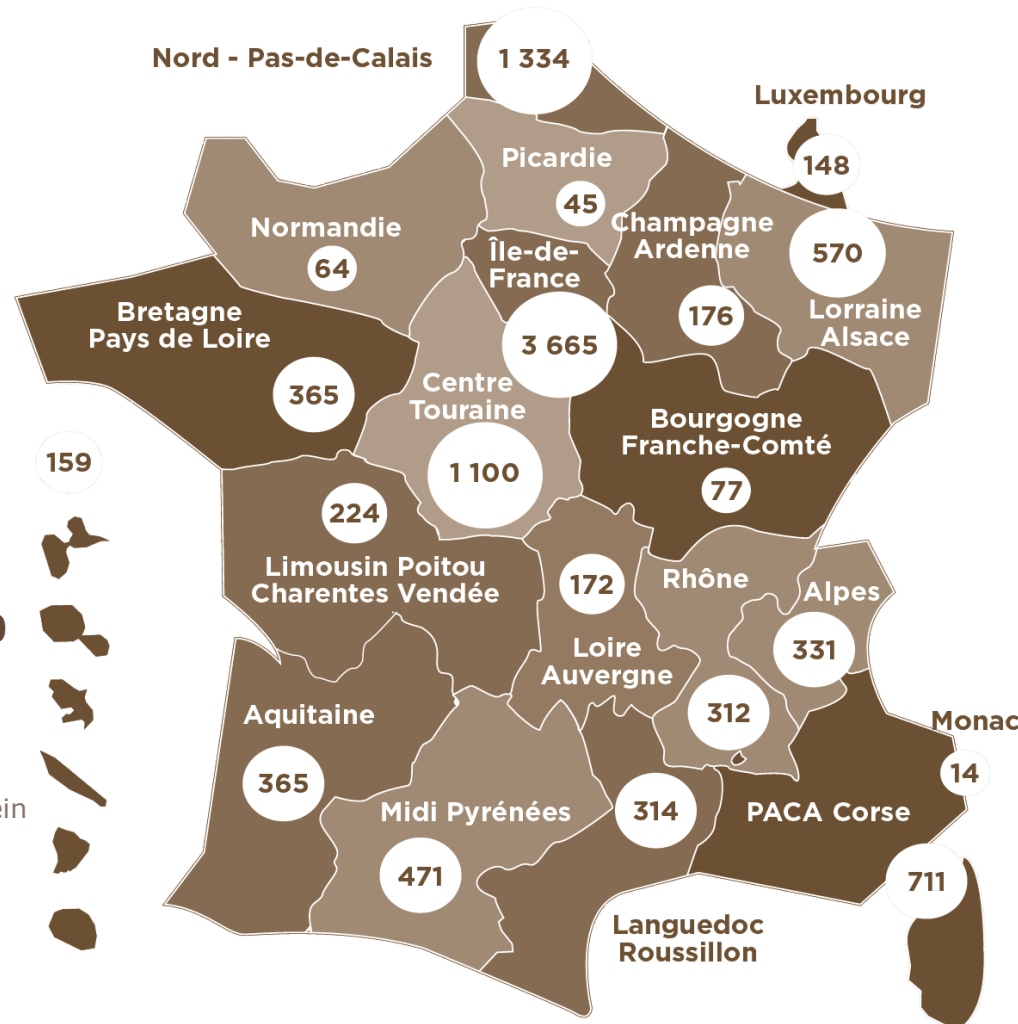
Plus de **11 000** collaborateurs
répartis sur **15** bassins d'emplois
et **285** sites

Une présence au quotidien

2 200 conseillers commerciaux
3 500 gestionnaires pour accompagner les **500 000**
entreprises clientes

Une gouvernance de terrain

Plus de **1000** administrateurs et sociétaires réunis au sein
d'instances régionales pour faire vivre les territoires



UNE PROTECTION SOCIALE TOUT AU LONG DE LA VIE

LA PERSONNE



L'ENTREPRISE



La Protection Sociale

Devoir de cotiser

Droit de savoir

Les intervenants

- Grégory WAWRZYNIAK
- Conseiller Expert Social

- Nicolas d'Argœuves
- Conseiller Expert Social
- Accompagnateur Métier

Constats Prévoyance

- 20 % de probabilité de décès avant 65 ans *
- 156 400 personnes sont titulaires d'un taux d'incapacité
- Age moyen de la veuve au décès du conjoint : 39 ans
- Age moyen des enfants au décès du père : 12,5 ans
- Nombre d'accidents du travail (AT) salariés sur une année : 694 906 **

* Source OCIRP 2013

**Source : INRS 2012

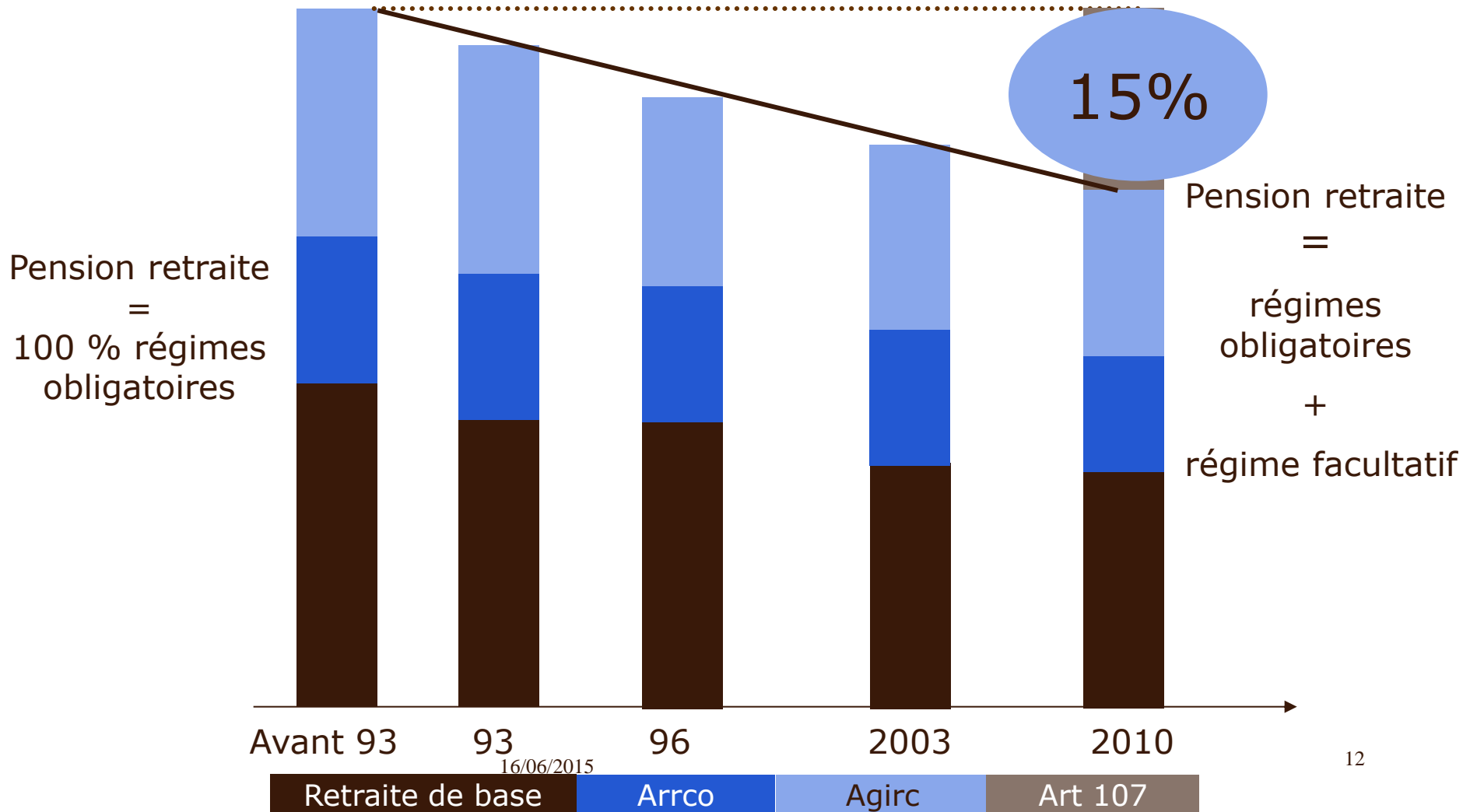
Constats Retraite

- 28,4 millions d'Actifs
- 15,3 millions de retraités
- Retraite moyenne : 1 256 € / mois
- Espérance de vie après 65 ans :
 - Homme : 17 ans
 - Femme : 22 ans

80 % de probabilité d'atteindre 65 ans

RETRAITE : 15% à reconstituer

Le facultatif est identifié dans l'art. 107 comme un élément constitutif normal d'une pension de retraite.



Question ?

Pour la voiture le diagnostic est obligatoire

Pour les biens immobiliers les diagnostics sont obligatoires

Et pour la Protection Sociale ?...

Objectifs

- Présenter le tableau de bord de votre Protection Sociale
- Identifier vos priorités
- Organiser l'accompagnement

Objectifs

Cette réunion pourra être suivie d'une étude à votre profit en l'indiquant sur la fiche d'évaluation à compléter en fin de réunion.

QUIZ

Avant de commercer : quelques basiques

ARRCO	Association du Régime de Retraites Complémentaires des salariés
AGIRC	Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres
PASS	Plafond Annuel de la Sécurité Sociale
Régime général	appellation exacte du régime de sécurité sociale pour les salariés
Prévoyance	concerne l'arrêt de travail, l'invalidité et le décès
Réversions	droits à retraite en cas de décès du conjoint

Quiz : Audit de Protection Sociale

1. Ma retraite auprès du régime général est calculée sur :

- les 10 meilleures années
- les 20 meilleures années
- les 25 meilleures années

Période transitoire (loi Veil de 1993) :

- Salariés : 25 meilleures années depuis 2008
- RSI AVA et ORGANIC : 25 meilleurs années à compter de 2013

Durée d'assurance pour taux plein suite réforme 2013

Génération	trimestres ou annuités pour taux plein
1955 -1957	166 trim soit 41,5 annuités
1958 -1960	167 trim soit 41,75 annuités
1961 -1963	168 trim soit 42 annuités
1964 -1966	169 trim soit 42,25 annuités
1967 -1969	170 trim soit 42,5 annuités
1970 -1972	171 trim soit 42,75 annuités
1973 et suivantes	172 trim soit 43 annuités

Quiz : Audit de Protection Sociale

2. L'âge légal de la retraite de base est de :

62 ans

67 ans

- assurés nés avant le 01/07/1951 :

Non concernés par cette mesure : peuvent continuer à partir à la retraite dès l'âge de 60 ans

- assurés nés à compter du 01/07/1951 :

Age fixé de manière croissante par décret à raison de 4 mois par classe d'âge jusqu'à 62 ans

Remarque : le même calendrier a relevé l'âge taux plein de 65 à 67 ans

Nouvel âge légal : réforme + plan de rigueur

Assurés nés à compter du	Nouvel âge légal de départ	Date de départ minimale
01/07/1951	60 ans et 4 mois	01/11/2011
01/01/1952	60 ans et 8 mois 60 ans et 9 mois	01/09/2012 01/10/2012
01/01/1953	61 ans 61 ans et 2 mois	01/01/2014 01/03/2014
01/01/1954	61 ans et 4 mois 61 ans et 7 mois	01/05/2015 01/08/2015
01/01/1955	61 ans et 8 mois 62 ans	01/09/2016 01/01/2017
01/01/1956	62 ans	01/01/2018

Quiz : Audit de Protection Sociale

3. Si je n'ai pas le nombre de trimestres requis, ma retraite de base subira une décote par trimestre manquant de :

2,5 %

1,25 %

0,75 %

La décote était de 2,5 % par trimestre manquant pour assurés nés avant 1944

Cette décote est désormais dégressive de 2,5 % à 1,25 % pour les pensions versées à compter du 01/01/2004 en fonction de la date de naissance de l'assuré

Ex : 1,25 % pour assurés nés à compter de 1952

Remarques :

- le système de décote auprès du régime de base des professions libérales est aligné sur celui du régime général.

- la décote reste limitée à 20 trimestres

Quiz : Audit de Protection Sociale

4. Si j'ai le nombre de trimestres requis et que je poursuis mon activité au-delà de l'âge légal, le taux de pension de ma retraite de base au régime général bénéficiera d'une surcote par trimestre supplémentaire cotisé de :

0,5 %

1,25 %

2 %

la surcote a été progressivement relevée de 0,75 % à 1,25 % pour les trimestres supplémentaires cotisés dans le régime général et dans le régime de base RSI à compter du 01/01/2009

Remarques :

- la surcote par trimestre supplémentaire pour le régime de base des professions libérales est de 0,75 %
- La surcote n'est pas limitée à 20 trimestres

Quiz : Audit de Protection Sociale

5. Je suis profession libérale et j'ai vu sur notre site internet que la réversion de ma retraite de base est soumise à conditions de ressources

oui

non

- Cette condition de ressources existait déjà pour le régime général et le RSI avant la réforme des retraites de 2003
- Cette condition a été introduite pour la réversion du régime de base des professions libérales par la réforme de 2003 avec effet au 01/01/2004
- Le niveau de condition de ressources est de 2080 x le SMIC/h

Quiz : Audit de Protection Sociale

6. Je souhaite racheter des trimestres auprès de mon régime obligatoire. Existe-t-il plusieurs possibilités ?

oui

non

plusieurs possibilités existent sous certaines conditions :

- Rachats "Fillon" (2003) : 12 trimestres maximum par régimes
- Rachats RSI "Madelin" (1994)
- Rachats pour années d'études à tarif préférentiel (réforme 2013)
- Rachats années d'apprentissage (réforme 2013)
- Rachats CNAVPL (art 59 reforme 2010)

Quiz : Audit de Protection Sociale

7. Je suis divorcé et remarié. Est-il exact que les réversions de mes régimes obligatoires seront partagées entre mon ex-conjoint et mon conjoint actuel ?

oui

non

Depuis la réforme de 2003, pour les régimes de base, la réversion se fait au prorata des années de mariage même si l'ex-conjoint se remarie

Une condition de ressources a été introduite par la réforme

Quiz : Audit de Protection Sociale

8. Je suis actuellement gérant majoritaire avec une rémunération de 4 000 € par mois. En cas d'arrêt de travail, je percevrai par le RSI une indemnité journalière de :

- 51,44 € / jour
- 102,87 € / jour
- 131,51 € / jour

Les indemnités journalières artisans commerçants sont calculées sur le revenu annuel moyen des 3 dernières années avec :

- Au maximum : **50 % du PASS/365 jours** à compter du 01/12/2010
- Au minimum un forfait égal à 40 % de 50 % du PASS/**365 jours** à compter du 01/12/2010.

Quiz

Depuis le 01/01/2012, la prestation IJ pour arrêt de travail maladie des TNS artisans - commerçants est supérieure à celle du régime général des salariés :

I.J salariés	I.J artisans-commerçants
50 % du revenu limité à 1,8 x le smic / 365 soit 42,77 € / jour maxi	50 % du revenu limité au PASS/ 365 Soit 51,44 € / jour maxi

Quiz : Audit de Protection Sociale

9. En cas d'invalidité totale, la pension que je percevrai du RSI ou du régime général se calcule sur :

- 3 derniers mois
- 12 derniers mois
- moyenne des 10 meilleures années

Si régime libéral : le montant de la rente dépend de la caisse d'affiliation

Quiz : Audit de Protection Sociale

10. Si je suis marié avec 2 enfants, mon régime obligatoire verserait en cas de décès à mes ayants-droits (reliez le bon chiffre au bon régime):

Régime général	→	11 264 €
AVA/Organic	→	9 387 €
CIPAV	→	15 780 €

Pour les professions libérales, la prestation dépend de chaque caisse d'affiliation

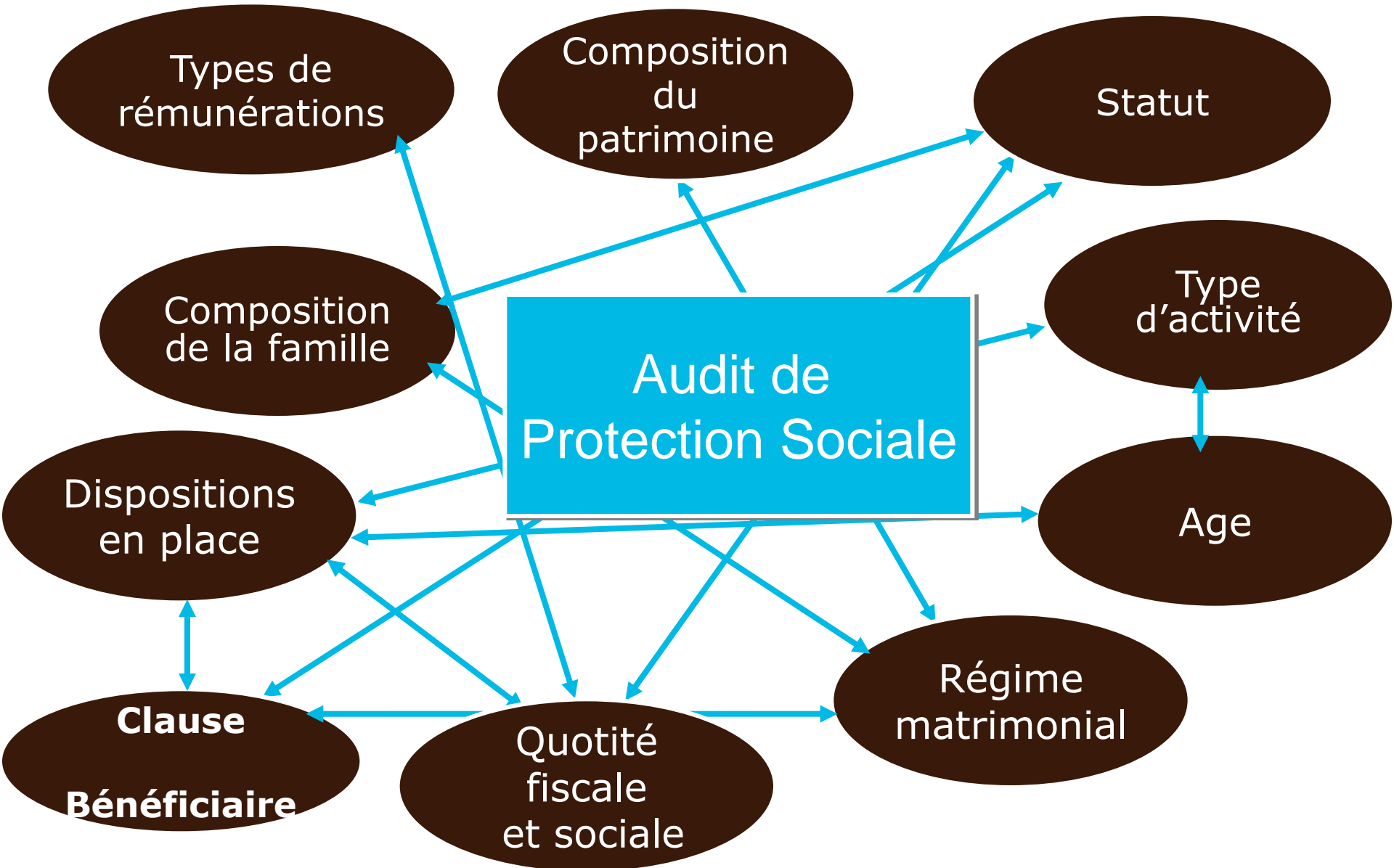
Point de vigilance : pas de prestation décès pendant la retraite (sauf RSI AVA/Organic : prestation décès égale à 8 % du PASS à la retraite si 80 trimestres de cotisations)

CAS PRATIQUE

Audit de Protection Sociale

**Quels sont les éléments nécessaires pour
réaliser au mieux cette étude ?**

Eléments nécessaires



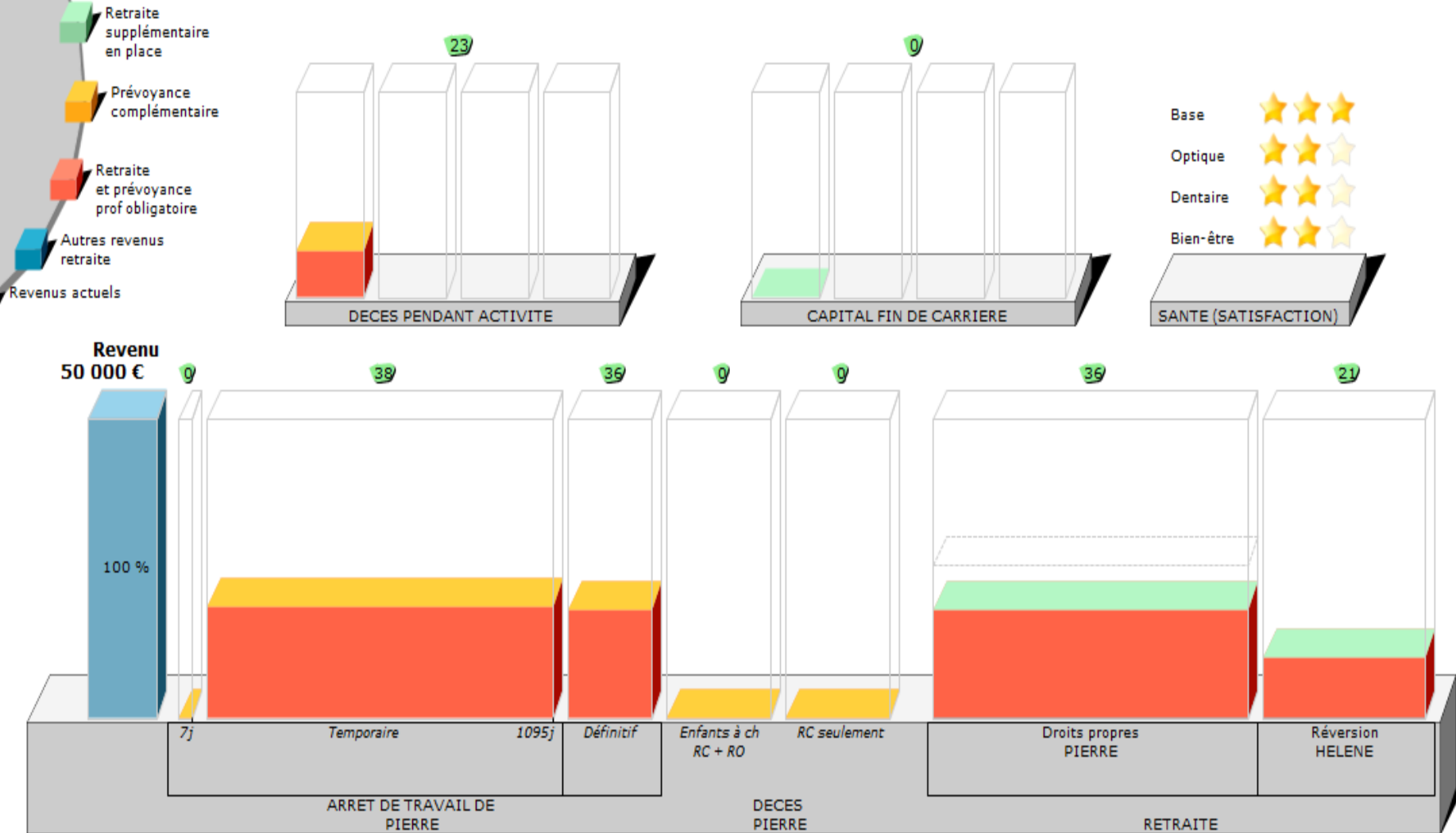
Que souhaiteriez-vous retrouver
dans le tableau de bord
de votre Protection Sociale ?

Cas pratique

Situation Actuelle

Vous Votre Conjoint Foyer vous Foyer conjoint

Ligne de vie



Cas pratique

Rapport personnalisé

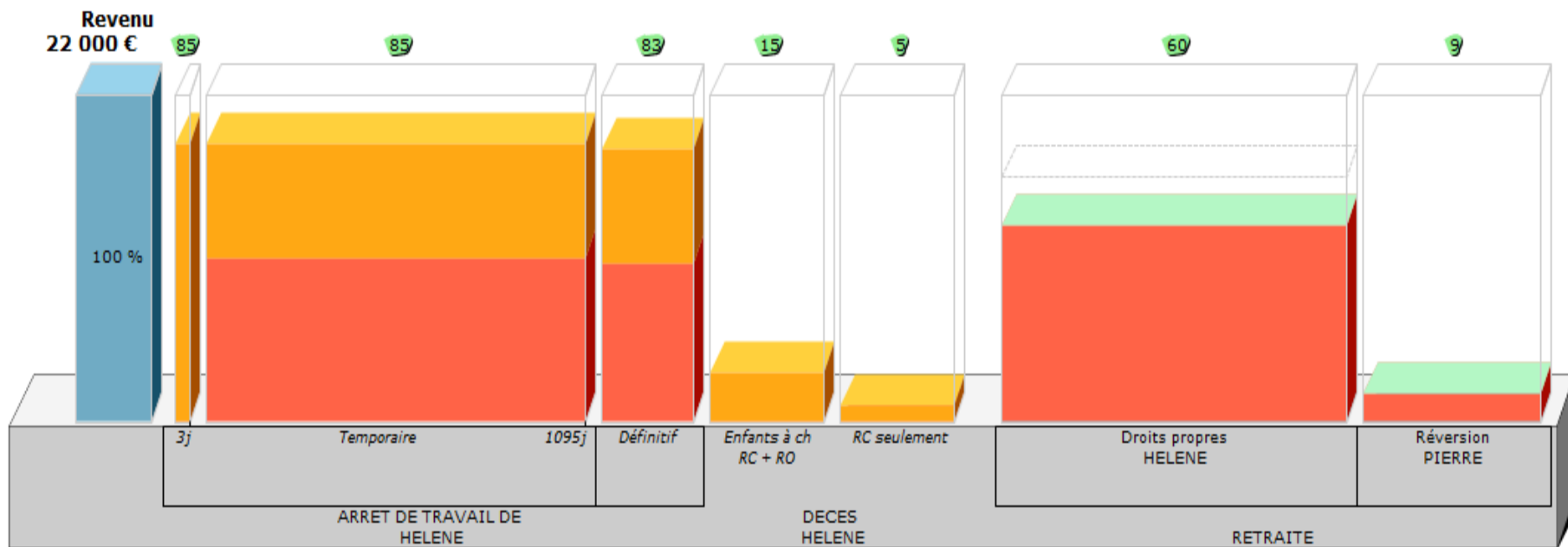
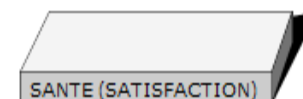
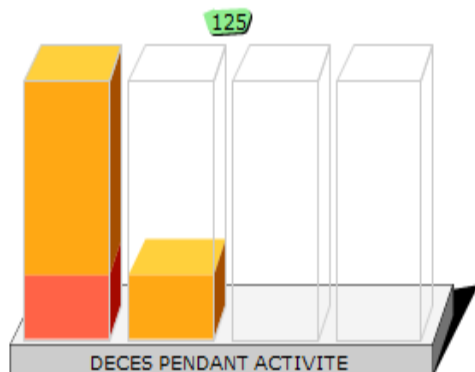
Dossier de : APS PIERRE

Version : 01.01.2014 principale
- situation calculée le 12/03/2014

Situation Actuelle

Ligne de vie

Vous Votre Conjoint Foyer vous Foyer conjoint



Cas pratique

▼ Rapport personnalisé

Situation Actuelle

Vous Votre Conjoint

Dossier de : **APS PIERRE**

Synthèse Prévoyance

Monsieur PIERRE APS	Régime obligatoire	Compléments actuels	TOTAL
	Remboursement Frais médicaux	Sécurité sociale	Oui
Arrêt de travail temporaire			
Indemnités journalières (€/jour)			
<i>Avant 7 jours</i>	0 €	0 €	0 €
<i>de 8 à 1095 jours</i>	51 €	0 €	51 €
Maladie Redoutée			
Capital	0 €	0 €	0 €
Invalidité			
Rente annuelle (€/an)	18 190 €	0 €	18 190 €
Décès			
Capital Maladie	11 264 €	0 €	11 264 €
Capital Accident	11 264 €	0 €	11 264 €
Post-Activité	3 004 €	0 €	3 004 €
Rente annuelle conjoint (€/an)	0 €	0 €	0 €
Rente annuelle Orphelin (€/an)	0 €	0 €	0 €

Cas pratique

▼ Rapport personnalisé

Situation Actuelle

Dossier de : **APS PIERRE**

Synthèse Retraite

**Monsieur
PIERRE
APS**

Cessation d'activité : 62 ans

Liquidation : 62 ans

**Madame
HELENE
APS**

Cessation d'activité : 62 ans

Liquidation : 62 ans

	DROITS PROPRES		TOTAL	REVERSION	
	Pierre	Helene		Pierre Helene	Pierre seul
<i>Régimes de base</i>	11 944 €	10 038 €	21 982 €	11 944 €	16 488 €
<i>Complémentaires obligatoires</i>	6 259 €	3 182 €	9 441 €	8 168 €	7 035 €
<i>Art 83, 154bis et PERP</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Autre Capitalisation</i>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	18 203 €	13 220 €	31 423 €	20 112 €	23 522 €
<i>Soit €/mois</i>	1 517 €	1 102 €	2 619 €	1 676 €	1 960 €
Dont réversion				1 909 €	10 302 €
Revenus	50 000 €	22 000 €	72 000 €		
Taux de remplacement	36,41 %	60,09 %	43,64 %	27,93 %	32,67 %
Dont issu de régimes supplémentaires (art. 107)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Cas pratique

Rapport personnalis

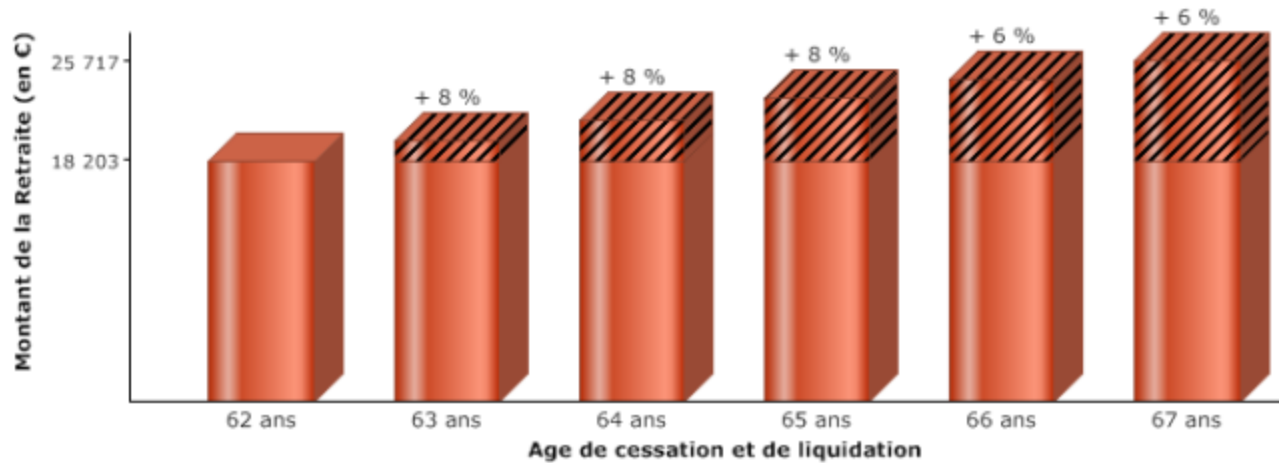
Dossier de : APS PIERRE

Situation Actuelle

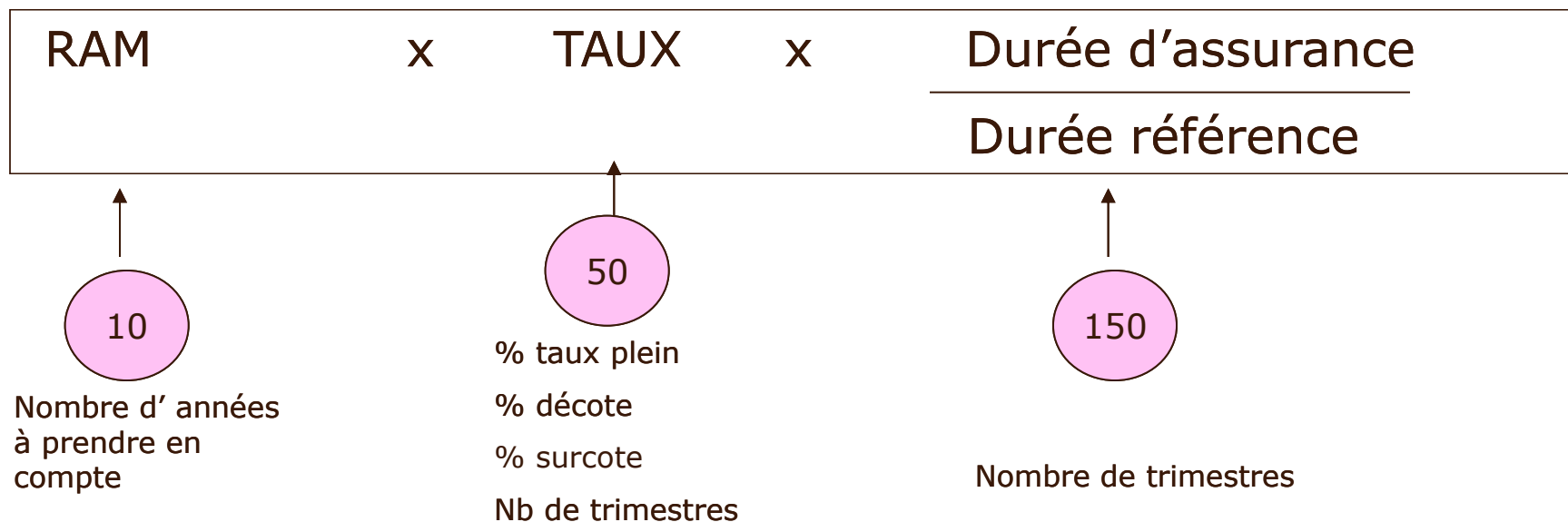
Vous Votre Conjoint

Vos retraites obligatoires suivant l'âge de liquidation

	Age de cessation et de liquidation					
	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Régimes Alignés	Décote 15 %	Décote 10 %	Décote 5 %	Ni décote Ni surcote	Surcote 5 %	Surcote 10 %
Régime de base	11 944 €	12 932 €	14 005 €	15 115 €	16 263 €	17 448 €
Complémentaires	6 259 €	6 784 €	7 327 €	7 888 €	8 079 €	8 269 €
Total	18 203 €	19 716 €	21 332 €	23 003 €	24 342 €	25 717 €
Soit €/mois	1 517 €	1 643 €	1 778 €	1 917 €	2 028 €	2 143 €



Evolutions paramétriques (coercitif)

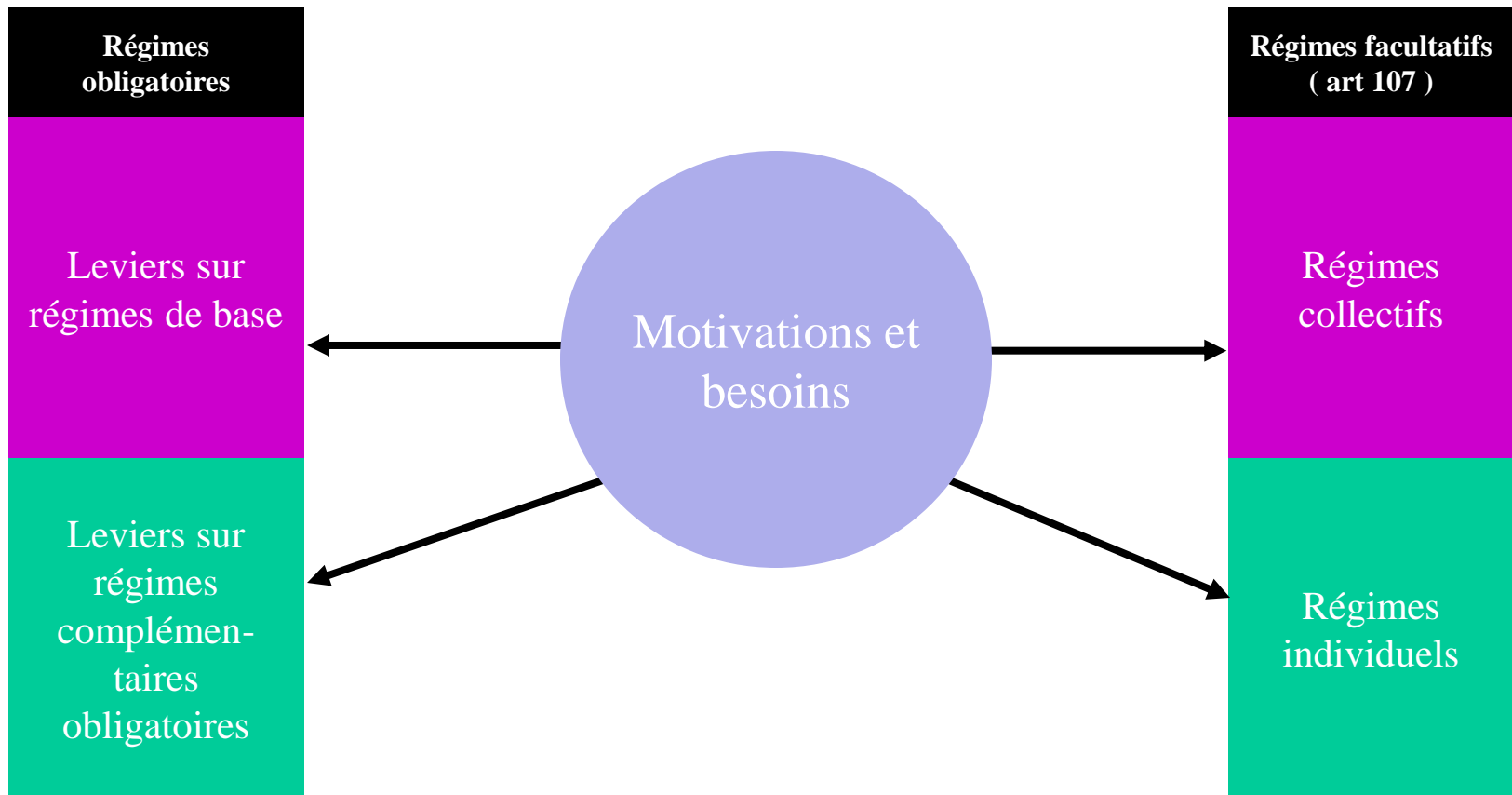


En attendant 2018 !

Age de liquidation des droits à retraite



Une approche différenciante des approches classiques



Cas pratique

Rapport personnalisé

Dossier de : **APS PIERRE**

Résultats Graphiques

Situation Actuelle

Vous Votre Conjoint

Disponibles Fiscaux

Monsieur APS PIERRE

	<i>Enveloppes</i>			<i>Consommation</i>	<i>Disponible</i>	<i>Excédent</i>
	<i>Assiette</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>			
<i>Retraite</i>						
Loi Madelin	52 000 €	10 %	5 200 €			
	14 452 €	15 %	2 168 €			
		Total Madelin	7 368 €	0 €	7 368 €	0 €
Perp	45 000 €	10 %	4 500 €	0 €	4 500 €	0 €
<i>Prevoyance</i>						
Loi Madelin	52 000 €	3,75 %	1 950 €			
		Forfait	2 628 €			
		Total plafonné	4 578 €	2 000 €	2 578 €	0 €
<i>Chômage</i>						
Loi Madelin	52 000 €	1,88 %	975 €	0 €	975 €	0 €

SYNTHESE

L'APS

Bilan de votre situation et des différentes dispositions en place (au regard de la prévoyance, de l'optimisation des revenus, de la transmission et de la retraite)

Analyse de ces paramètres par rapport

- à leur optimisation
- à vos objectifs

Préconisations en vue d'optimiser la situation (en tenant compte des objectifs et des dispositions juridiques, fiscales, successorales)

Il se présente sous la forme d'un dossier de plusieurs pages avec des représentations graphiques, un rapport de synthèse...

...cependant, il doit être réactualisé en cas de changements de la situation professionnelle, personnelle et bien sûr au gré des réformes, le tout, en lien avec vos objectifs.

C'est ce qui en fait un tableau de bord.

L'intérêt

Ce tableau de bord est un outil synthétique et facilement lisible

Qui met en avant les points à travailler et conforte sur les points forts

Qui permet :

- de faire le point
- de prendre des décisions en connaissance de cause

Audit de protection sociale



Réaliser l'état des lieux

Analyser les risques et les conséquences

--

Identifier les priorités

Rechercher les leviers fiscaux

Déterminer votre investissement

Mettre en oeuvre des solutions sur mesure

Two overlapping forms are shown. The top form is titled 'données personnelles' and contains fields for 'Prénom', 'Date de naissance', 'Situation de famille' (with options for 'Célibataire', 'Marié', 'Divorcé', 'Veuf'), 'Libon libre', and 'Autre'. The bottom form is titled 'Votre époux(e)' and contains a table with columns for 'Prénom', 'Date de naissance', 'Situation de famille', and 'Libon libre'. The forms are partially filled with blue lines.

Audit de Protection Sociale

CONCLUSION

Que puis-je en retirer ?

Eviter de perdre de l'argent (fiscalité, plus value, droit de succession, manque de couverture ou de revenu en cas d'arrêt d'activité, etc....)

Permettre d'en gagner (meilleure retraite, optimisation de l'épargne, des revenus etc....)

Démarches principale et complémentaires



Audit de Protection Sociale

- Grégory WAWRZYNIAK
- Conseiller Expert Social

AG2R LA MONDIALE

DR PARIS

170 BD DE LA VILLETTE

75019 PARIS

06 09 78 96 54

gregory.wawrzyniak@ag2rlamondiale.fr